

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE LA VILLE
Délégation interministérielle à la ville

Circulaire du 26 juin 2008
relative au plan « Espoir banlieues »
NOR : *MLVV0817414C*

Objet : « Espoir banlieues : une dynamique pour la France » – comité interministériel des villes du 20 juin 2008.

Le ministre du logement et de la ville ; la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville à Mesdames et Messieurs les préfets de région (pour information) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (pour action).

Le comité interministériel des villes (CIV) s'est réuni ce 20 juin, sous la présidence du Premier ministre, pour répondre à l'ambition fixée par le Président de la République lors de son discours du 8 février dernier pour une nouvelle politique en faveur des quartiers populaires.

Le CIV a décidé d'une nouvelle gouvernance de la politique de la ville en faveur des banlieues, a examiné l'état d'avancement des mesures annoncées par le Président de la République le 8 février dernier et a arrêté les plans triennaux de mobilisation des moyens de droit commun de chaque ministère en faveur des quartiers populaires.

Ce CIV a ainsi pris un ensemble de décisions que vous êtes chargés de mettre en œuvre en collaboration étroite avec les recteurs et les chefs de juridiction.

Dans ce contexte, nous souhaitons préciser le cadre dans lequel cette mise en œuvre devra se réaliser localement.

Le comité interministériel des villes a permis de traduire l'ambition du Président de la République de renforcer la dimension interministérielle de la politique de la ville.

Il vous appartient, au plan local, de décliner cette dynamique à travers l'organisation et l'animation des différents services placés sous votre autorité et en lien étroit avec les représentants du ministère de l'éducation nationale et les autorités judiciaires.

La mise en place des sous-préfets ville, et plus récemment celle des préfets délégués à l'égalité des chances, a d'ores et déjà favorisé cette convergence des services. La mobilisation permanente des moyens de droit commun, tant humains que financiers, le suivi de la dynamique Espoir banlieues et les ajustements à apporter en fonction du contexte local nécessitent votre implication personnelle.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du CIV doit s'inscrire dans le prolongement des dispositifs existants et en complémentarité avec les stratégies locales en cours.

Aussi, ces mesures sont-elles destinées à renforcer le programme d'actions des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), tels que vous les avez élaborés avec les élus, autour des cinq priorités que sont l'habitat et cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Les mesures devront ainsi se décliner en complémentarité des actions déjà engagées et en concertation avec les partenaires habituels des projets de rénovation urbaine et des contrats urbains de cohésion sociale. A cet égard, nous vous invitons particulièrement à mobiliser les acteurs économiques locaux pour la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

La mobilisation effective de l'ensemble des services au profit des quartiers doit aussi vous permettre de renouveler et d'intensifier le dialogue avec les collectivités territoriales, notamment sur l'orientation de leurs propres politiques en faveur des quartiers populaires.

Nous vous demandons d'organiser un suivi précis des mesures d'Espoir banlieues dans le cadre notamment des instances de pilotage des contrats urbains de cohésion sociale que vous animez déjà localement.

Nous vous réunirons très prochainement pour évoquer les modalités de mise en œuvre d'Espoir banlieues. Les indicateurs à mettre en place et les questions sur les modalités d'évaluation pourront alors être évoqués.

Enfin, il nous paraît important que les premiers résultats de cette nouvelle politique soient valorisés. Il est en effet primordial que le regard porté sur nos quartiers populaires et leurs habitants change durablement. A ce titre, ces opérations pourront donner lieu à une communication grand public.

La présentation de toute l'actualité de la dynamique Espoir banlieues est consultable sur le site internet www.espoir-banlieues.fr.

Fait à Paris, le 26 juin 2008.

*La ministre du logement
et de la ville,
Christine Boutin*

*La secrétaire d'Etat
chargée de la politique de la*

ville,
Fadela Amara